

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06 2021 39

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

: 23 septembre 2021

Convocation du

: 16 septembre 2021

Nombre de Conseillés :

En exercice

: 27

Présents

: 22

Votants

: 25

L'an deux mille vingt et un, le 23 septembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au Complexe du Mas de Roux en séance publique sous la présidence de Madame Caroline Terrier, Maire.

PROTECTION DE LA COTIERE: Acquisition de cinq parcelles de terrain appartenant à Monsieur Brondel

<u>Présents</u>: Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Excusés ayant donné pouvoir :

Bertrand Vermorel a donné procuration à Sébastien Renevier Anne Le Guyader a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz

Absents: William FUZ, Patrick Tholon

Secrétaire de Séance : Elodie Brelot

Accusé de réception en préfecture 001-210100434-20210928-FON2021-39-DE Date de télétransmission : 28/09/2021 Date de réception préfecture : 28/09/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisition et de prise en location immobilière poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Le rapporteur expose à l'assemblée que, dans le cadre de la protection de la Côtière, la commune procède à des acquisitions foncières au fur et à mesure des opportunités. Par courrier en date du 1^{er} juin 2021, Gestion & Patrimoine de la Dombes (GPLD) a fait part à la commune de l'accord de Monsieur Brondel de céder les parcelles ci-après désignées, au prix de 4 000 euros l'hectare :

EMPLACEMENT (Lieudit)	PARCELLES	SURFACE EN M2
La corne	AB 21	536
Les pies	B 922	4
Sur le mont	B 449	2 123
Sur le mont	B 413	360
Sur le mont	B 411	929
	SURFACE TOTALE	3 952

Considérant la nécessité de protéger la Côtière de l'érosion, il est proposé au Conseil Municipal : d'acquérir les différentes parcelles de Monsieur Brondel au prix de 4 000 euros l'hectare et d'autoriser Madame le Maire, ou tout autre élu délégué à cet effet, à signer l'acte authentique ou administratif, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus, au prix de 4 000 euros l'hectare, soit un montant total de : 1 580.80 euros, étant précisé que tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire ou tout autre élu délégué à cet effet, à signer l'acte authentique ou administratif, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.







